

De l'opposition au reboisement à la défense de la forêt : analyse d'un processus de patrimonialisation d'un paysage forestier à Montdardier (Gard)

Frédéric Fesquet

Depuis deux siècles, la question forestière anime périodiquement la vie des espaces montagnards français. Sur le causse de Montdardier, dans le département du Gard, c'est la mise en oeuvre de la loi de 1860 sur le reboisement des montagnes qui, en 1862, pose une première fois les termes du problème sur la base d'une incompatibilité des pratiques forestières et agricoles. Reboiser, c'est priver les agriculteurs des ressources qui permettent le bon fonctionnement de leurs exploitations donc remettre en cause leur mode de vie.

Au milieu du XX^{ème} siècle, l'ethnologue, historienne et habitante du causse, Adrienne Durand-Tullou, prenant acte des évolutions socio-environnementales en cours sur cet espace depuis près d'un siècle, reformule les termes de la problématique forestière : malgré l'hostilité originelle des caussenards, rien n'empêchera « *l'arbre de reconquérir son droit de cité à la faveur de l'évolution des conditions économiques locales* » [Durand-Tullou, 2003, 438] et d'enrichir la biodiversité forestière du causse. Il faut pourtant protéger l'élevage ovin en limitant les reboisements à de petites étendues prises sur les terres les plus impropres à la dépaissance des ovins et en substituant les feuillus aux résineux.

Au-delà de la problématique forestière qui présente clairement les enjeux écologiques et économiques des reboisements, on voit poindre une interrogation sur l'attitude à avoir vis-à-vis de l'arbre conquérant et de la forêt nouvelle. Interrogation qui dévoile, d'un siècle à l'autre, l'évolution des perceptions des caussenards.

L'étude de la forêt domaniale de la Vis à Montdardier offre donc un exemple assez singulier de processus de patrimonialisation d'un espace forestier. En 1864 l'administration des forêts crée sur la commune un périmètre obligatoire de reboisement d'une superficie de 202 ha sur le massif de la Tude et le pic d'Anjeau qui dominant le territoire communal. Comme ailleurs dans le Gard et en montagne, la création de ce périmètre entraîne une réaction négative des habitants. Certains s'opposent ouvertement au reboisement, d'autres, une fois le périmètre adopté, le font de façon plus clandestine, parfois violente, dans le but d'empêcher les plantations ou même de les détruire. Une fois le périmètre créé et les plantations réalisées, la forêt se développe et prend toute sa place.

Au début des années 1960, l'Office National des Forêts (ONF) constatant la faiblesse ou l'absence de régénération naturelle dans cette forêt, se propose de réaliser une série de coupes à blanc et un nouveau reboisement. Les premières coupes ont lieu en 1968. Un

mouvement de résistance à cette mesure prend alors forme dans la commune. Le conseil municipal demande à l'ONF d'arrêter les travaux, les représentants politiques locaux se font le relais de cette protestation auprès de l'Etat.

Ainsi en l'espace d'un siècle, la perception que les habitants avaient de l'arbre et de la forêt s'est inversée. La défense de leurs intérêts agricoles avait été à la base du refus du reboisement et des contraintes qui l'accompagnaient; cent ans plus tard, la préservation d'un paysage forestier verdoyant sur un espace dominant emblématique de l'identité communale et dans un milieu marqué par la siccité justifie la défense de la forêt. Il est intéressant de comparer à un siècle d'écart les discours produits sur un même espace en les mettant en parallèle avec les transformations démographiques, économiques et sociales subies par la commune. Cette étude a été aussi l'occasion de faire le point avec les habitants actuels, par le biais d'une enquête, sur la façon dont ils connaissent, utilisent et perçoivent la forêt.

I) Une opposition au reboisement tout en nuance : entre refus et adhésion au discours de l'élite :

A partir de 1860, par le reboisement du Pic d'Anjeau et de la Tude, le Causse de Montdardier est intégré au fonctionnement général du territoire français. Cette année-là, la première loi sur le reboisement des montagnes ne cherche pas à accroître la production forestière ou à mettre en valeur tel ou tel espace mais à régler un problème, les inondations, qui met en péril la production, la circulation, la répartition et la consommation des richesses nationales. Un rapport du ministre des Finances, Magne¹, évalue à 1 133 743 ha, situés dans 26 départements du sud de la France, la superficie du territoire à reboiser pour mettre le pays à l'abri des débordements des cours d'eau.

A Montdardier, en 1862, un procès-verbal de reconnaissance dressé par un forestier et un ingénieur des Ponts et Chaussées décrit les flancs nord de Tude et du Pic d'Anjeau comme *« extrêmement dénudés, escarpés et ravinés ... dominés par des masses de rochers accumulés qui forment une série de sommets découpés et taillés à pic, et desquels il se détache de temps à autre des blocs dont les uns roulent directement jusqu'au fond des vallées et les autres sont arrêtés dans les sillons creusés par les ravines; ces derniers forment ainsi barrage aux eaux qui finissent par les entrainer lorsque la ravine a cavé suffisamment pour déterminer leur chute, ces chutes de rochers sur des terrains nus, causent de graves dommages, elles entraînent avec elles des masses de végétaux, de terres, de pierres et déterminent souvent des affaissements et des glissements du sol ...*

¹ Le Moniteur Universel, 3 février 1860. Rapport à l'Empereur par P. Magne, ministre des Finances, concernant le reboisement des montagnes.

En l'état, les eaux pluviales coulent de ces montagnes aussi vite que sur un toit bien incliné; on ne se fait pas une idée du volume d'eau qu'elles jettent lors des orages, la Tude dans l'Arre et le Pic d'Anjeau dans la Vis.

L'Arre et la Vis sont les deux principaux affluents de l'Hérault dont les débordements fréquents occasionnent de grands désastres dans les riches plaines situées entre Aniane et Agde sur un parcours de 70 kilom. environ. »².

La mise en place du périmètre de reboisement de Montdardier est donc une mesure d'intérêt national qui se heurte d'emblée à des intérêts locaux. Au mois d'octobre 1862, une enquête sur le projet de reboisement a lieu à la mairie. Le commissaire enquêteur, M. de Bez, enregistre soixante-cinq déclarations faites par les chefs de famille.

Soixante-trois s'opposent de manière complète au reboisement. La première déclaration, présentée par Caucanas Antoine dit fusilier propriétaire âgé de 82 ans demeurant à Caucanas, est représentative de l'ensemble des opinions. Il déclare que : *« le projet dont il s'agit est trop contraire aux intérêts des particuliers et de la commune, que par son exécution il gênerait tout le monde, que la conséquence apporterait trop de troubles à la dépouille des bestiaux, que pour ce qui le regarde il serait obligé de réduire son troupeau, que par contre il se trouverait privé d'une plus grande quantité de fumier et que ses cultures ne peuvent qu'en souffrir qu'en conséquence il s'opposait à son exécution »³.*

Antoine Jeanel du mas Jean Gros ajoute que l'accès aux communaux est vital pour la récolte du buis qui est le seul engrais dont disposent 135 ménages sur les 152 que compte la commune. Mais son argumentaire n'est pas qu'économique, il commence par dire que : *« sur les terrains communaux sur lesquels on se propose d'opérer, les buis forment un peuplement très serré et complet et les racines ont assez de consistance et de pivot pour soutenir les terres, atténuer les effets de la chute des eaux et régler l'infiltration et le débit des eaux »⁴.* Il y a donc une reconnaissance explicite du rôle du couvert végétal dans la protection des sols et la régulation du cycle des eaux mais un désaccord sur la nature et l'importance de ce couvert végétal. Alors que pour les forestiers : *« il n'y a que les grands végétaux formant un peuplement serré et complet qui puissent présenter un obstacle au ravinement des terres, faciliter la recomposition de la couche végétale, atténuer les effets de la chute des eaux pluviales et régler l'infiltration et le débit de ces*

2 Périmètre de Montdardier, Procès-verbal de reconnaissance, 4 juillet 1862 par M. Pomaret, ingénieur des Ponts et chaussées et M. Pessard, sous-inspecteur des forêts. Dossier conservé à l'Office National des Forêts, Molières-Cavaillac (Gard).

3 Enquête sur le projet de reboisement à opérer sur la commune de Montdardier, 13 octobre 1862. Dossier conservé à l'Office National des Forêts, Molières-Cavaillac (Gard).

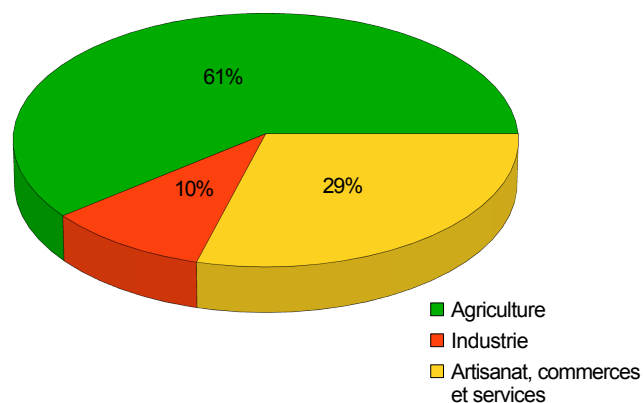
4 Enquête sur le projet de reboisement à opérer sur la commune de Montdardier, 13 octobre 1862. Dossier conservé à l'Office National des Forêts, Molières-Cavaillac (Gard).

eaux. »⁵, les habitants estiment eux que le couvert herbacé ou arbustif suffit.

Deux autres déclarations émanant de M. Portalès, avocat, et du vicomte de Ginestous, qui avait demandé et obtenu au mois d'avril 1862 une subvention pour reboiser 4 ha 95 a lui appartenant, reconnaissent l'utilité publique mais discutent les modalités d'exécution des travaux. Le vicomte de Ginestous fait remarquer dans une lettre du 15 octobre que : « *si l'intérêt général exige que les communaux de Montdardier soient reboisés, il est convenable que ce soit l'Etat qui fassent les sacrifices nécessaires* »⁶ et non pas la commune qui n'est nullement intéressée à supporter la dépense. Autrement dit le reboisement profite aux vallées et aux plaines mais nullement aux hautes terres qui en supportent les conséquences.

Dès cette étape de la création du périmètre on voit poindre deux attitudes vis-à-vis du reboisement. D'un côté, une opposition franche dictée par le refus de voir se modifier le mode de gestion d'un espace et de perdre les ressources qu'il procure. Cette posture est dictée par une impérative nécessité économique et est le fait des agriculteurs, notamment les plus pauvres, qui représentent alors 61 % des actifs (voir graphique 1). De

Graph. 1 : Population de Montdardier en 1876
Actifs par secteurs d'activités



l'autre, des notables ont une attitude plus favorable au reboisement et sont simplement soucieux de ne pas voir la commune et les propriétaires en supporter seuls la dépense.

Notons quand même que, le 29 mars 1864, M. Huc, grand propriétaire et banquier à Ganges, refuse pour des motifs économiques, de signer la déclaration qui autoriserait les forestiers à exécuter les travaux sur sa propriété en échange de la privation de jouissance jusqu'à ce que l'Etat se soit remboursé du prix des travaux. Il écrit « *les buis me produisent plus de cent francs par an, plus l'engrais nécessaire à quatre propriétés. Je fais couper annuellement de sept à huit cents quintaux de bois pour mon usage et pour mes éducations de vers à soie d'hiver ou de printemps.*

Me soumettre au reboisement que l'on me demande c'est me priver non seulement d'un certain revenu mais ruiner mes propriétés »⁷.

5 Périmètre de Montdardier, Procès-verbal de reconnaissance, 4 juillet 1862.

6 Enquête sur le projet de reboisement à opérer sur la commune de Montdardier, 15 octobre 1862

7 Lettre de M. Huc au Sous-préfet du Vigan, 29 mars 1864. Dossier conservé à l'Office National des Forêts, Molières-Cavaillac (Gard).

Malgré l'ensemble de ces déclarations, le 14 décembre 1862, le Conseil municipal assisté des plus imposés, dont le vicomte de Ginestous, considérant que : « *le reboisement des montagnes et d'un intérêt général incontestable, que la commune de Montdardier est animée d'un sentiment trop patriotique pour ne pas faire un sacrifice et donner son concours à une mesure d'intérêt général, ..., quoique par sa position elle n'est jamais à redouter les inondations* »⁸ est d'avis à l'unanimité qu'il y a lieu de reboiser les terrains communaux à condition que l'Etat prenne en charge la dépense.

Le périmètre obligatoire de reboisement de Montdardier, d'une superficie de 202 ha 46 a, est déclaré d'utilité publique le 3 février 1864.

Dans cette première phase de l'histoire de la forêt, les agriculteurs défendent un espace, ses modes de gestion et les ressources qu'il procure et les propriétaires la maîtrise et la bonne productivité de leur patrimoine. L'espace forestier ne se voit pas, il se vit de l'intérieur par l'utilité économique qu'il a. On est là loin de la notion de paysage.

Malgré la franche hostilité de la majorité des familles, le Conseil municipal reconnaît qu'il y a lieu de reboiser les communaux (67 ha 94 a 90 ca) rejoignant ainsi la position du vicomte de Ginestous. Même si cette décision doit sans doute beaucoup à la prégnance de l'ordre social qui empêche d'aller contre l'avis d'un notable, on pourrait y voir une première manifestation d'une certaine prise de distance. Le sentiment patriotique clairement revendiqué et l'image que l'on en donne déterminent une prise de décision. L'usager prend de la hauteur et, au travers de cette portion d'espace, la collectivité se donne à voir. La vue sur la forêt devient témoignage de son attachement à la patrie et de son sens du devoir.

On observe là une attitude qui, par rapport à la notion de paysage, préfigure l'esprit de la loi de 1906 sur la protection des monuments et des sites naturels. On peut y lire : « *le patriotisme est un sentiment inné et pour ainsi dire instinctif mais ce qui contribue le plus sûrement à le fortifier et à le graver d'une manière ineffable dans les âmes c'est l'attachement à la terre maternelle, à des horizons préférés et aux souvenirs qu'ils évoquent.* ».

Il semblerait que la commune en tant que collectivité fasse sienne la perception de l'élite. Pourtant cela est bien fragile. Dès 1863, le conseil municipal rejette toute idée de reboisement en renouvelant les griefs soulevés l'année précédente⁹.

Si l'opposition de la mairie est toute en légalité, les agriculteurs, eux, ont l'opposition plus radicale. On a déjà dit le refus des propriétaires de voir l'administration des forêts se

8 Délibération du Conseil municipal de Montdardier, 14 décembre 1862. Dossier conservé à l'Office National des Forêts, Molières-Cavaillac (Gard).

9 Adrienne Durand-Tullou, «Le massif d'Anjou» in Cévennes magazine, 1986, n° 309.

substituer à eux pour reboiser. Adrienne Durand-Tullou a relevé d'autres modes de résistance. Dans le périmètre de Blandas, proche de Montdardier, en 1868, le garde forestier Valat raconte dans un rapport : « *Nous fûmes accostés par huit personnes, nous prévenant que, si nous persistions dans notre intention de reboiser les terrains communaux, toute la population du village viendrait y mettre opposition à coups de pierres. Ne tenant pas compte de leurs observations, nous continuâmes à marcher. Mais à peine étions-nous arrivés sur les lieux que dix-sept habitants s'approchèrent de nous. Voyant leur air déterminé, nous fîmes suspendre le travail* »¹⁰.

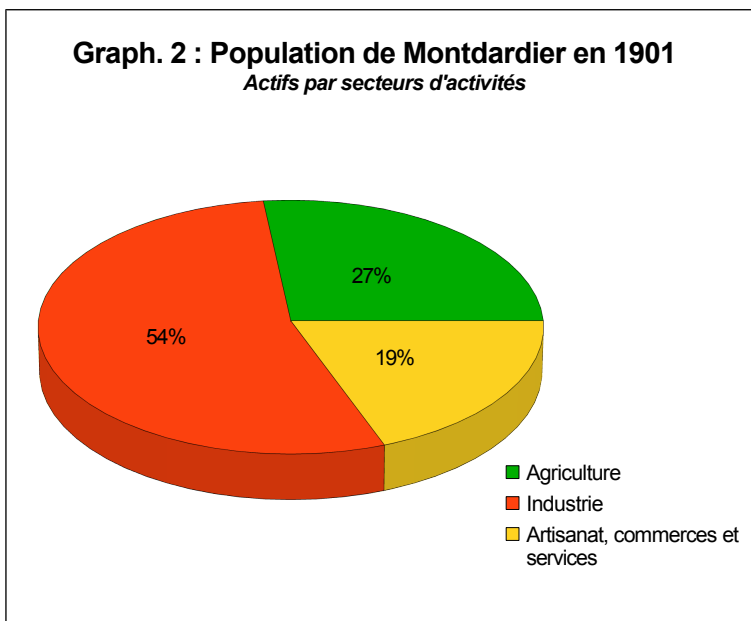
Le plus souvent les populations sabotent ou détruisent les plantations, arrachant les plantations ou simplement en hypothéquant le développement des plants : « *Une «lauzéto» (plaquette de calcaire résultant de la gélivation) sous les racines et quelques cailloux tassés par dessus, c'était suffisant* »¹¹. Les habitants voulaient ainsi montrer que les résineux n'étaient pas adaptés aux causses calcaires.

En 1872, une enquête montre que la majorité des plantations réalisées à Montdardier ont péri. En 1875, un nouveau reboisement en pin noir d'autriche, pin sylvestre et laricio de Corse est effectué et, en 1878, l'administration propose à la commune, qui refuse, d'acheter le périmètre.

II) D'un usage à l'autre : le réinvestissement de l'espace forestier :

En 1882, la loi sur la restauration des terrains en montagne oblige l'Etat à réviser le périmètre pour qu'il réponde à la notion de « danger né et actuel » qui limite l'intervention des forestiers aux zones les plus dégradées des montagnes. En cas de non respect de cette clause, les communes et particuliers peuvent en référer au conseil d'Etat.

A Montdardier, la procédure de révision ne modifie pas l'emprise du périmètre qui est acquis par expropriation le 4 février 1886. Aucun recours n'ayant été formé, si ce n'est pour conserver à la commune un accès à des



10 Adrienne Durand-Tullou, «Problèmes passés et actuels du reboisement des Causses» in Causses et Cévennes, 1977, n° 4, p. 399.

11 Adrienne Durand-Tullou, «Problèmes passés et actuels du reboisement des Causses», article déjà cité, p. 39.

abreuvoirs et l'extraction des pierres de la carrière, on peut penser que l'opposition au reboisement est éteinte ou en voie d'extinction.

Il faut dire qu'entretemps la découverte d'un important amas de zinc avait provoqué l'ouverture de la mine des Malines et entraîné une profonde modification de la démographie et de la structure socioprofessionnelle de la commune (voir graphique 2). En 1901, la population est de 928 habitants et le maximum de la commune est atteint en 1906 avec 1055 habitants¹². En moins de trente ans, la part des actifs dans l'agriculture est passée de 61 à 27 % alors que les travailleurs de l'industrie représentaient 54 % des actifs en 1901.

Dans ce contexte, le recours aux communaux pour assurer la subsistance des plus pauvres n'est plus une nécessité absolue. Les rapports au milieu changent et l'opposition au reboisement disparaît.

Jusqu'en 1923, l'Administration des Eaux et Forêts poursuit les travaux de reboisement. En 1924, la forêt devient une série domaniale de 144 ha de résineux et 58 ha de feuillus. Son aménagement prévoit seulement des coupes d'amélioration qui ne relancent pas le débat forestier. L'arbre est devenu un élément constitutif du paysage caussenard. La question forestière ne porte plus sur la nécessaire limitation de la forêt. La bibliographie d'Adrienne Durand-Tullou précise qu'elle publie, le 3 septembre 1953, dans *Le Provençal* un article, que nous n'avons pu trouver, qui s'intitule « Protégeons nos forêts ». On pourrait croire que la cause forestière est alors entendue. Pourtant un vieux réflexe de pasteur persiste, il tend à vouloir protéger l'élevage ovin en demandant la limitation des reboisements aux terres les plus impropres à la dépaissance des ovins. C'est tout le message du chapitre qu'Adrienne Durand-Tullou consacre au reboisement dans sa thèse en 1959.

Durant le XX^{ème} siècle, dans la forêt domaniale, la succession des coupes d'amélioration clairsément certaines parcelles sans que pour autant la régénération des plantations ne se fasse. Dans les années 1960, la question du dépérissement de la forêt se pose. En 1968, l'ONF, pour perpétuer le couvert forestier et afin de ne pas le détruire d'un coup, décida que la seule méthode était de faire une coupe à blanc par bandes avant de réaliser un nouveau reboisement. En mars 1968, une première coupe est vendue. Son exploitation qui débute au printemps provoque une réaction immédiate du maire, Louis de Saporta et de son conseil municipal. Le 12 mai 1968, une délibération exprime : « *son inquiétude au sujet des abattages massifs* »¹³. Il relève que cette forêt « *est un élément essentiel du site caractéristique de Montdardier : îlot alpestre à l'entrée du causse aride* » et qu'il doit être

12 Arch. dép. du Gard, 6 M 258. Liste nominative des recensements, Montdardier, 1876-1936.

13 Délibération du Conseil municipal de Montdardier, 12 mai 1968.

protégé et sauvegardé afin que le village puisse « *tirer un nouveau souffle du développement du tourisme, de la généralisation des loisirs et des perspectives qui s'offrent à lui dans le cadre de l'aménagement de l'arrière-pays de la côte du Languedoc* ».

On mesure là l'évolution qui s'est opérée en un siècle. La forêt a définitivement cessé d'être un lieu de production de ressources matérielles pour devenir paysage, décor, arrière plan de la vie des habitants et attrait particulier, ressource nouvelle pour activité nouvelle, le tourisme. Dans cette évolution, le château de Montdardier est un haut lieu, la forêt un écrin.

Pour la préserver, M. de Saporta adresse une protestation ferme au préfet du Gard qui, dans une lettre au chef du centre O.N.F. de Nîmes, écrit : « *Lors d'une récente réunion cantonale au Vigan, M. le maire de Montdardier m'a saisi d'une très vive protestation contre ce qu'il appelle la "destruction" de la forêt de sa commune* »¹⁴. L'ONF, dans un échange de courriers, avait déjà défendu l'idée que les forestiers étaient, eux aussi, attachés à la sauvegarde de la forêt et que, s'ils n'étaient pas intervenu, : « *les habitants de la commune de Montdardier et les touristes qui la visitent, auraient vu, petit à petit, se dégrader, jusqu'à disparition une très belle forêt* »¹⁵.

Dans le même temps, le maire demande au député du Gard, Jean Poudevigne, d'intervenir auprès du ministre de l'Agriculture qui lui-même en réfère au Directeur général de l'ONF. Ces démarches aboutissent à l'arrêt des exploitations et des coupes à blanc étoc en attendant la mise en place d'un nouvel aménagement pour la forêt.

Durant l'été 1969, les forestiers reconnaissant que les coupes par bandes sont efficaces mais très visibles, proposent de réaliser la régénération de la forêt par : « *des coupes rases disséminées, concentrant ainsi l'effet inesthétique sur de moins grandes surfaces et conservant le reste provisoirement intact. Ces coupes auraient l'aspect de clairières disséminées dans la forêt, et l'on éviterait l'effet de comparaison « avant »-« après » auquel les coupes par bandes donnent immédiatement lieu* »¹⁶.

Finalement, le Préfet, le 5 septembre 1969, refuse cette méthode et demande que la forêt soit exploitée par bandes, il faisait son affaire de l'acceptation du Maire de Montdardier. M. Huguet, Directeur régional de l'ONF, fait alors suspendre les ventes en cours¹⁷.

Cette étape de l'histoire de la forêt domaniale de Montdardier révèle l'attachement des

14 Arch. dép. du Gard, 7 W 38. Lettre du préfet du Gard au chef du Centre de l'O.N.F. de Nîmes, le 24 février 1969.

15 Projet de lettre du directeur régional de l'ONF, M. Huguet, au Sous-préfet du Vigan, 7 juin 1968. Dossier conservé à l'Office National des Forêts, Molières-Cavaillac (Gard).

16 Lettre du directeur régional de l'ONF, M. Huguet, sans date. Dossier conservé à l'Office National des Forêts, Molières-Cavaillac (Gard).

17 Lettre du directeur régional de l'ONF, M. Huguet, au Directeur général de l'ONF, 18 septembre 1969. Dossier conservé à l'Office National des Forêts, Molières-Cavaillac (Gard).

caussenards à celle-ci. Ils ont des mots durs pour désigner l'intervention des forestiers. Si le Maire évoque la destruction, Adrienne Durand-Tullou parle, elle, de massacre et de saccage¹⁸. La forêt, du fait de la disparition progressive des agriculteurs, était désinvestie dans sa dimension d'espace productif. Par la réalisation de ces exploitations à blanc qui bouleversent les flancs de la montagne, elle se trouve revalorisée dans sa dimension paysagère et identitaire.

On peut voir dans l'épisode Mondardiérois une illustration de l'émoi forestier qui saisit la France à la même époque. La création de l'ONF en 1964 et surtout l'obsession de la productivité qui l'accompagne provoque la multiplication des mises en garde et la publication de nombreux livres par des forestiers ou des écologistes, notamment, en 1976, l'emblématique *France, ta forêt fout le camp !* [Cauwet, Demesse, Fischer, Persuy, 1976]. Dans les Cévennes, l'émergence du mouvement écologiste voit la constitution de groupes de pression hostiles à une sylviculture industrielle et à l'enrésinement de la forêt. Dans la région du Vigan se crée, en 1976, l'association « Défense du pays Cévenol » qui a pour objectif de lutter contre l'envahissement des résineux et la constitution de périmètres d'actions forestières ou de groupements forestiers [Fesquet, 1997, 655]. Sur le causse, où le chêne est l'essence forestière traditionnelle, l'enrésinement marque en outre une rupture culturelle. Adrienne Durand-Tullou s'interroge ainsi en 1977 : « *Quand cessera-t-on de défigurer les Causses en leur infligeant une perpétuelle verdure sombre et froide, sauf lorsqu'elle flambe, comme c'est trop souvent le cas?* »¹⁹. Devant le recul continu des activités agricoles et reconnaissant l'inéluctabilité de la reconquête forestière, elle demande la substitution des feuillus aux résineux.

III) Les perceptions actuelles : une patrimonialisation de la forêt domaniale ?

En un siècle, le retournement des perceptions des caussenards vis-à-vis de la forêt a donc été total. Il est à mettre en relation avec les transformations profondes qu'a connues la société depuis le XIX^{ème} siècle et notamment la diminution continue de la part du monde paysan en son sein. Le rapport au territoire a changé. L'exemple de Montdardier montre clairement que, dans le public, ce sont des considérations esthétiques qui dominent le débat forestier dans la deuxième moitié du XX^{ème} siècle alors même que l'ONF est entrée dans l'ère du productivisme et de la « *rationalité triomphante* » [Boutefeu, Arnould, 2006, 62].

On voit naître là une nouvelle contradiction entre le public et les gestionnaires des

18 Adrienne Durand-Tullou, «Le massif d'Anjou» in Cévennes magazine, 1986, n° 309.

19 Adrienne Durand-Tullou, «Problèmes passés et actuels du reboisement des Causses» in Causses et Cévennes, 1977, n° 4, p. 400.

espaces forestiers. Contradiction que l'ONF a mis du temps à prendre en compte. Depuis 1968, la forêt domaniale de la Vis a fait l'objet de deux aménagements.

Celui qui couvre la période 1980-2000 souligne que la forêt est un élément esthétique du village de Montdardier et confirme le renoncement aux exploitations par bandes mais plus pour des raisons techniques que paysagères. L'objectif principal de la gestion reste la protection et, en second lieu, la production. Le rôle social de la forêt n'est pas relevé. La seule référence faite au public concerne son « *absence de compréhension* »²⁰ qui oblige l'ONF à prolonger la durée de survie des pins donc à repousser la régénération complète de la forêt.

L'aménagement suivant qui couvre la période 2004-2018 souligne l'intérêt paysager de la forêt mais souligne comme un point noir le fait que du village on voit la forêt de pins et que les habitants refusent les modifications brutales. Un des chapitres évoque le patrimoine naturel qu'elle représente mais en insistant seulement sur la présence du châtaignier, « arbre à pain ». L'ONF semble voir la notion de patrimoine qu'au travers de ce grand repère culturel qui renvoie à la civilisation du châtaignier et à l'histoire des Cévennes. Le fait que la forêt, elle-même, puisse avoir une dimension patrimoniale n'est pas relevé. On donne simplement satisfaction aux habitants en préconisant de « *ne pas faire d'ouverture importante dans le peuplement en tranche dans le sens de la pente* »²¹ mais seulement des coupes en parquets de taille et de forme différentes adaptées à la contrainte paysagère. Pourtant, en faisant ces propositions, cet aménagement reconnaît la légitimité de l'attachement des habitants à la présence de la forêt. Dans ces objectifs principaux il définit deux séries : une série de production et de protection générale des milieux et des paysages et une série de protection paysagère et physique qui sera traitée en futaie mixte irrégulière par pieds d'arbres. En donnant satisfaction aux revendications paysagères du public, l'ONF prend acte de l'appropriation de cet espace par celui-ci. Il ne renonce pas à ses propres objectifs mais il reconnaît que cet espace fait partie du patrimoine communal au même titre que le château.

Une enquête a été réalisée auprès des habitants de Montdardier grâce à l'aide matérielle des lycéens vignais, elle permet de mieux appréhender la perception qu'ils ont aujourd'hui de la forêt^{22 23}.

20 Office National des Forêts, centre de Molières-Cavaillac (30120), Procès-verbal d'aménagement de la forêt domaniale de la Vis, 1980-2000.

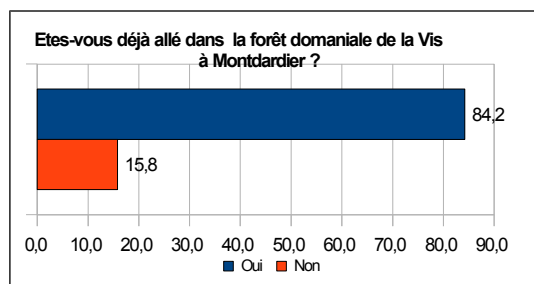
21 Office National des Forêts, centre de Molières-Cavaillac (30120), Révision d'aménagement forestier, forêt domaniale de la Vis, 2004-2018.

22 Au recensement de 2006, la population municipale de Montdardier est de 192 habitants répartis entre plusieurs hameaux. L'enquête a été réalisée prioritairement auprès des habitants du village de Montdardier et a recueilli les réponses de 19 ménages représentant 45 habitants.

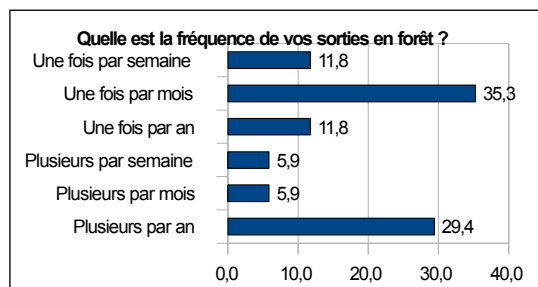
23 Les données des graphiques sont à lire en % des réponses énoncées.

Le premier enseignement est que la forêt est un lieu connu et fréquenté. 84,2 % des familles y sont déjà allées (graphique 3) et la moitié des familles y va souvent, une fois par semaine à une fois par mois (graphique 4). Elle est connue, près de 90 % des sondés connaissent précisément l'essence dominante (graphique 5) et 63,2 % savent que c'est une forêt jeune (graphique 6). L'usage principal de la forêt est la promenade, la collecte mais pas forcément de bois venant en second (graphique 7). Champignons, fruits sauvages, fleurs, etc ... ne sont plus des produits annexes de l'économie domestique mais plutôt des occasions de sortie, des produits de loisirs.

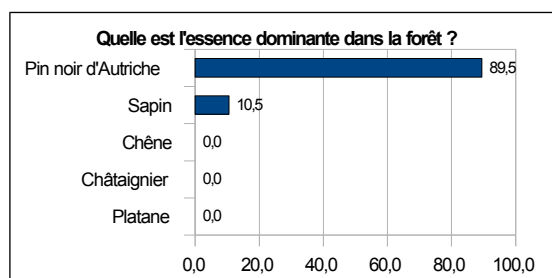
Graphique 3 :



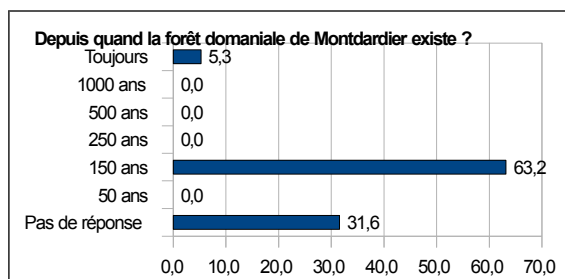
Graphique 4 :



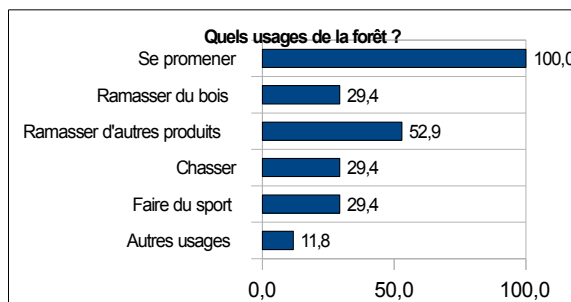
Graphique 5 :



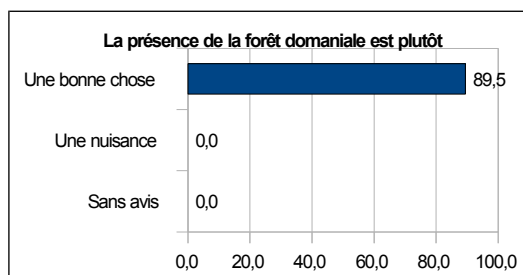
Graphique 6 :



Graphique 7 :



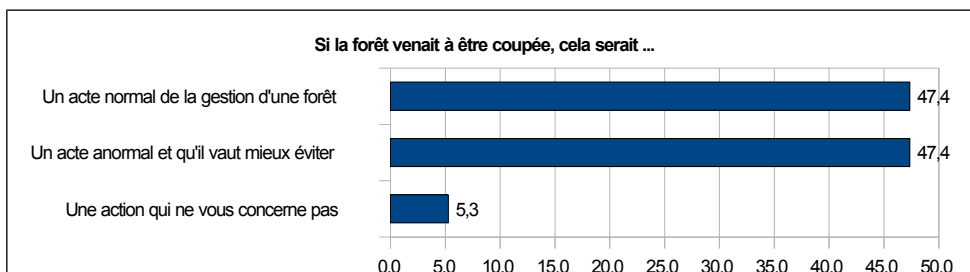
Graphique 8 :



Il y a également une quasi unanimité pour reconnaître que la présence de la forêt est plutôt une bonne chose (graphique 8) mais on note toutefois que les avis sont nettement partagés à propos de l'exploitation. 47,4 % des personnes pensent que couper la forêt est un acte normal de sa gestion et autant pensent qu'il vaut mieux éviter cela (graphique 9). Mais on retrouve un certain consensus sur les priorités de la gestion forestière (graphique 10). La présence de la forêt est une bonne chose d'abord pour une raison paysagère. A l'inverse, malgré le fait que la moitié des personnes comprennent la

nécessité d'exploiter la forêt, pour plus de 76 % les considérations économiques viennent en dernier dans l'ordre des priorités. Les habitants de Montdardier sont là dans la même perception de la forêt que l'ensemble des Français. En 2000, selon un sondage TNS-SOFRES, 91 % des français déclaraient aimer la forêt mais seulement 2% la considéraient sous sa fonction économique²⁴.

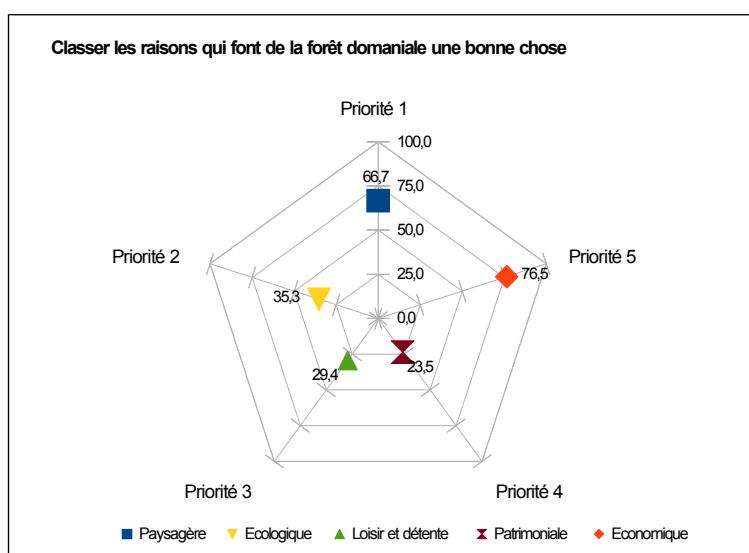
Graphique 9 :



Notons que le souci écologique, avec 35,3 % des réponses occupe la seconde place des préoccupations. On peut y voir un indice de la prise de conscience de la fragilité globale de la forêt dans le monde générée par les « crises écologiques » liées à la déforestation, au réchauffement climatique et qui sont aujourd'hui largement médiatisées.

Enfin, dans la dernière question du questionnaire qui demandait aux sondés quelle était selon eux la meilleure façon de gérer la forêt à Montdardier et plus généralement en France, le mot qui revient le plus est « entretien ». La gestion par l'ONF étant pour beaucoup de familles le meilleur gage d'un bon entretien.

Graphique 10 :



La courte histoire de la forêt domaniale de Montdardier est donc riche en affrontements qui, à des époques et dans des processus différents, ont agi comme des révélateurs de la

²⁴ http://www.mediaforest.net/index.php?id_rubrique=165&id_article=414&mots_cle=sofres&debut=0

perte possible/probable d'un avantage, d'un usage ou d'une situation. Alors que la crise forestière des années 1860 relevait du surinvestissement de l'espace forestier par une population majoritairement paysanne; un siècle plus tard, c'est à propos d'un espace agricole désaffecté qu'éclate le différent avec l'administration. La querelle provoque une démarche de réinvestissement de l'espace forestier. Il y a de la part des Montdardiérains patrimonialisation, c'est-à-dire appropriation identitaire et mémorielle [Veschambre, 2007], de cet espace « menacé » devenu, du fait de sa disparition programmée, paysage symbolique, îlot alpestre à l'entrée du causse aride, qui fait la singularité et l'attraction du village et auquel s'identifie la commune.

Bibliographie

- BOUTEFEU, Benoît, ARNOULD, Paul, « Le métier de forestier : entre rationalité et sensibilité » in *Revue Forestière Française*, 2006, Vol. 58, N° 1, p. 61-72
- Cauwet, Jean, Demesse, Nicole, Fischer, Roger, Persuy, Alain, *France ta forêt fout le camp!*, 1976, coll. Lutter, Stock 2, 237 p.
- Durand-Tullou, Adrienne, *Un milieu de civilisation traditionnelle. Le Causse de Blandas*, Millau, Editions du Beffroi, 2003, 519 p.
- Fesquet, Frédéric, *Un corps quasi-militaire dans l'aménagement du territoire : le corps forestier et le reboisement des montagnes méditerranéennes en France et en Italie aux XIX et XX èmes siècles*. Université Paul Valéry, Montpellier III, Novembre 1997, 3 vol., 992 p.
- Veschambre, Vincent, « Le processus de patrimonialisation : revalorisation, appropriation et marquage de l'espace », in *Cafés géographiques*, document 1180, novembre 2007. URL : http://www.cafe-geo.net/article.php3?id_article=1180